

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 07 avril 2022
à 20h
Article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an **deux mille vingt-deux** et le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 28 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Angélique ROSSI, Maire.

Présents :

Mesdames ALBERT Marie-Christine, ANGIARI Odile, CHANTRE Carine, CHEREAU Nathalie, HOSATTE Marine, ROCHAS Pascale, ROSSI Angélique,
Messieurs BRACHET Jean-Michel, FERREIRA Michel, LAMOUR Jérôme, MOUQUERON Yanick, ROSSOGLIO Dominique, TAVERNA Loïc, VERNEAU Daniel

Absents Excusés avec pouvoir :

RICHARD Véronique pouvoir à ROSSI Angélique
CAILLET Alain pouvoir à LAMOUR Jérôme
NAHUM André pouvoir à ROCHAS Pascale

Absentes :

CARRIER Angélique, SAMOKINE Alicia

Secrétaire de séance : D. ROSSOGLIO

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2022 par l'ensemble des membres présents

Vote des taux d'imposition 2022

Madame la Maire rappelle les taux votés en 2021 :

- Le taux de TFPB voté à partir du taux de référence établi à **33,90 %**, comme suit : 18 % (taux communal 2020) + 15,90 % (taux départemental 2020) = 33,90 %.
- Le taux de TFPNB à 67.90 %

Compte tenu de la revalorisation des bases, liée à l'inflation, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux en 2022 et donc de fixer :

***Taxe foncier bâti 33.90 %** (18% + 15.90%)

***Taxe foncier non bâti 67.9 %**

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de fixer :

***Taxe foncier bâti 33.90 %**

***Taxe foncier non bâti 67.9 %**

CHARGE Madame la Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote budget principal 2022

Madame La Maire, au terme d'une présentation détaillée, propose à l'Assemblée d'adopter le budget primitif 2022, qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION EXPLOITATION

Recettes	1.608.701 euros
Dépenses	1.608.701 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	1.328.912 euros
Dépenses	1.328.912 euros

Après avoir examiné les documents présentés, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVENT le budget présenté, arrêté aux sommes ci-dessus

Vote budget eau 2022

Madame La Maire, au terme d'une présentation détaillée, propose à l'Assemblée d'adopter le budget de l'eau 2022, qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION EXPLOITATION

Recettes	418.131 euros
Dépenses	418.131 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	664.054 euros
Dépenses	664.054 euros

Après avoir examiné les documents présentés, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVENT le budget présenté, arrêté aux sommes ci-dessus

Création d'emplois saisonniers

Madame La Maire explique à l'Assemblée que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent notamment à l'entretien des espaces verts, au fleurissement de la commune et aux congés annuels des agents des services techniques, sur la période de juillet août 2022

Il y aurait lieu, de créer **TROIS** emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent à temps complet, en renfort du service technique

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDENT** de créer **TROIS** emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent
- **PRECISENT** que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures/semaine.
- **DISENT** que ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut minimum de traitement des agents des collectivités territoriales,

Demande de subventions – rénovation de l'éclairage public – dernière tranche

Madame La Maire explique à l'Assemblée la nécessité de terminer la rénovation de l'éclairage public de la commune
Le coût estimatif de l'investissement projeté est de 59.000 € HT

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISENT** Madame la Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour la dernière tranche de travaux de réfection de l'éclairage public, d'un montant estimatif de 59.000 € HT
- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le TE38
- **DONNENT** toutes délégations utiles à Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision

Acquisition d'une partie de la parcelle AC 357

Madame la Maire rappelle les échanges au sujet de l'acquisition du bâti jouxtant la bibliothèque municipale, situé sur la parcelle AC 357.

Elle a fait part de la proposition du conseil municipal, d'acquérir ce bâti pour la somme de 30.000 € acte en main.

Le vendeur a accepté cette proposition par courrier du 07 mars 2022, et il convient de délibérer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de se porter acquéreur du bâti sis sur la parcelle AC 357, appartenant à Madame Justine Rey, au prix de 30.000 € acte en main
- **CHARGE** la SCP MATHIEU et RUCHON, Notaires à LA MURE, de la rédaction de l'acte
- **DONNE** toutes délégations utiles à Madame La Maire pour la mise en œuvre de cette décision

Actualisation du plan de financement opération de sécurisation de la traversée de la Commune

Madame la Maire rappelle la délibération 57 du 29 novembre 2021 relatif à l'opération de sécurisation de la traversée de la Commune

Le montant des travaux était estimé à ce stade à 625.000 € HT, auxquels il faut ajouter le montant estimatif de maîtrise d'œuvre et les honoraires divers, suivant tableau ci-dessous :

Objet	Montant HT
Etude Alp Etudes	14.750
Travaux de sécurisation	625.000
Imprévus 5 %	31.250
Maitrise d'oeuvre 15%	98.437,50
Honoraires BE	35.250
TOTAL	804.687,50

Compte tenu des études préalables entreprises, le montant des travaux a été réévalué ;

Il convient donc d'actualiser le montant total de l'opération comme suit :

Objet	Montant HT
Etude Alp Etudes	14.750
Travaux de sécurisation	1.000.937
Honoraires + divers BE + Imprévus + Divers	150.141
TOTAL	1.165.828

Le plan de financement est actualisé comme suit :

Origine du financement	Montant HT	Taux
Conseil Départemental	519.750	45%
DETR	207.501	20%
Total subventions publiques	727.251	
Fonds propres	438.577	
TOTAL	1.165.828	

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- approuvent le plan de financement prévisionnel ci-dessus

Condition particulière acte de cession du gîte d'étape parcelle D592 : maintien ou abandon de ladite condition

La Commune a vendu le gîte des Signaroux à des particuliers en 2010, pour la somme de 80.000 €.

Cette vente a été consentie à la condition suivante, mentionnée expressément dans l'acte de cession :

Maintien de l'affectation actuelle du bâtiment (gîte d'étape) dont le rez-de-chaussée doit rester à usage de salle de restauration

Aujourd'hui les propriétaires souhaitent vendre et faire lever cette clause

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant que la clause a été inscrite dans l'acte car l'intérêt pour la Commune est de maintenir sur son territoire un bâtiment à usage de gîte d'étapes, devant permettre la restauration de promeneurs

Considérant que la position des élus est toujours la même à ce jour,

REFUSE de supprimer cette clause et réitère son souhait de maintenir l'affectation du bâtiment en gîte d'étapes dont le rez-de-chaussée doit rester à usage de salle de restauration

Signature de la convention d'utilisation du gymnase

La convention portant utilisation du gymnase, signée avec le Collège et le département le 4 avril 2018, a pris fin et doit être renouvelée.

Madame La Maire a rencontré les services du collège et du département le 28 mars en vue de l'élaboration de la nouvelle convention

Cette dernière est établie pour une durée de un an renouvelable trois fois par tacite reconduction

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISENT Madame La Maire à signer la convention portant utilisation du gymnase

Demandes de subventions aménagement plateau sportif du Pontet

Madame La Maire fait part d'un projet de réaménagement et de création d'un plateau sportif

Le montant de l'opération est estimé à ce stade à 500.000 € HT

Le projet consiste en la création et ou la réhabilitation de structures existantes :

Zone skate

Terrain de tennis avec option multi sports

Parcours de santé

Gradins

Parcours sensoriel

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISENT Madame la Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour cette opération, d'un montant estimatif de 500.000 € HT

Demandes de subvention création d'un parcours d'orientation

Madame La Maire fait part à l'Assemblée du projet de réalisation d'un parcours d'orientation

Le budget prévisionnel de l'opération est de **22.950 € HT – 27.540 € TTC**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISENT Madame la Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour cette opération, d'un montant estimatif de 22.950 € HT

Demandes de subventions renouvellement systèmes UV Mas et Roche Corbière

Madame La Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de changer les systèmes UV des réservoirs du Mas et de Roche Corbière

Le montant estimatif des travaux est de **24.000 € HT – 28.800 € TTC**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISENT Madame la Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour cette opération, d'un montant estimatif de 24.000 € HT

Remboursement de la franchise d'assurance à un administré

Des enfants ont projeté un support de sapin de Noël appartenant à la commune contre la porte d'un garage de particuliers (le 15 février 2022)

Le montant du préjudice s'élève à 2824,80 €.

Les administrés ont déclaré le sinistre auprès de leur compagnie d'assurance, qui a procédé au remboursement, déduction faite de leur franchise de 770 €

Madame la Maire propose que la commune prenne en charge cette franchise, le support ayant endommagé leur porte appartenant à la Commune.

Celui-ci aurait en effet dû être enlevé de la voie publique

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISENT Madame la Maire à rembourser aux administrés concernés la somme de 770 €

Adhésion à un groupement de commandes dans le cadre d'une consultation pour divers travaux de voirie et réseaux

Madame la Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de la mise en place d'un marché à bons de commande, et pour permettre aux communes de bénéficier de ce marché, il est proposé aux communes de créer un groupement.

Ce groupement a pour but de préparer le marché à bons de commande, de lancer la consultation des entreprises et de sélectionner le titulaire du futur marché.

Ce groupement cessera d'exister à l'adjudication du marché, et chaque membre du groupement, chaque collectivité, signera un acte d'engagement avec le candidat retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte que la Commune de la Motte d'Aveillans adhère à ce groupement
- Autorise Madame La Maire à signer la convention de groupement de commandes
- Accepte que les frais de publicité de la consultation et de contrôle des pièces du marché soient répartis entre les membres du groupement à parts égales,
- Charge Madame la Maire de toute démarche en vue de faire aboutir ce projet.

Subvention exceptionnelle MARPA Pierre Chatel

Madame La Maire présente un courrier reçu du président de l'association des Lacs de la Matheysine pour la gestion de la MARPA.

Cette structure permettra l'accueil des personnes âgées autonomes dans une résidence adaptée.

Afin de s'inscrire dans la phase d'équipement de la structure (mobiliers des studios) avant l'ouverture en septembre 2022, Madame la Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1500 €.

Elle précise en outre que le CCAS a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 €, ce qui porte la participation de la Ville de la Motte d'Aveillans à 2000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer à l'association des Lacs de la Matheysine une subvention de 1500 € pour participer à l'équipement de la structure
- **DONNE** toutes délégations utiles à Madame La Maire pour la mise en œuvre de cette décision

Dispositif « argent de poche »

Le **dispositif « argent de poche »** donne la possibilité aux adolescents âgés de seize à dix-huit ans d'effectuer des petits chantiers de proximité et est exonéré de cotisations de sécurité sociale et de contribution sociale généralisée (CSG), si le montant n'excède pas quinze euros par jeune et par mission.

Il s'agit souvent de missions d'entretien des écoles, du mobilier urbain ou des espaces verts qui durent deux ou trois heures et sont rémunérées sous forme d'argent de poche, à hauteur de 15 euros la mission.

Madame La Maire propose d'inscrire la commune dans ce dispositif

Les objectifs principaux sont les suivants :

- accompagner des jeunes dans une première expérience
- créer un lien entre jeunes élus et agents
- découvrir les structures municipales
- découvrir des métiers
- permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

- chaque mission a une durée d'une demi-journée (3h)
- l'indemnisation est fixée à 15 € par mission
- l'encadrement est assuré par un agent ou un élu
- un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Les missions susceptibles d'être confiées peuvent être :

- administratif : tri et classement d'archives, inventaire, impression et distribution du Dépêche Motte ...
- aide à l'entretien des espaces verts, ...
- petits travaux divers (notamment dans l'école)

Le budget prévisionnel de cette action serait de 1000€

Il sera créé une régie d'avances afin de permettre le versement de l'indemnisation directement aux jeunes concernés

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVENT la mise en place du dispositif « argent de poche » sur la Commune selon les modalités présentées

Informations diverses

1) Michel FERREIRA

Réparation de quatre fuites d'eau potable.

Travaux d'élagage en cours

L'entreprise BERTINI a démarré les travaux de restructuration du réseau d'eau potable et d'eau usée dans la descente du Tapa

Dernier déneigement effectué.

2) Yanick MOUQUERON

Prochainement aménagement du talus à côté du Tabac presse

3) Jérôme LAMOUR

Travail en cours sur aménagement du parcours d'orientation

4) Dominique ROSSOGLIO

En attente du tarif pour l'acquisition d'une motoneige

5) Marine HOSATTE

Site internet en cours d'élaboration

6) Odile ANGIARI

1 PC

4 CU et 1 DP

A assisté avec les services de la communauté de communs à la présentation de la Loi Climat et résilience

Séance levée à 22h30